

**DU CADASTRE SARDE AU CADASTRE ACTUEL :**  
**LA COMMUNE DE**  
**ST-PAUL-SUR-ISÈRE**  
**14 FEVRIER 2007**

**Préambule :**

Ce soir, je ne suis que le porte-parole de mon mari, en effet c'est lui qui a réalisé tout ce travail sur les différents cadastres saint-paulains. Martial est natif de St-Paul. Il est géomètre du cadastre. Précisons que la formation à l'école du cadastre de Toulouse ne comporte pas de cours sur l'histoire du cadastre.

Dès la fin de sa scolarité à Toulouse, en 1975, et alors qu'il est stagiaire à Chambéry, Martial s'intéresse déjà à l'ancien cadastre. Il acquiert la totalité des feuilles de plan du cadastre de 1874 de St-Paul.

En 1983, il choisit le cadastre sarde comme thème d'un brevet professionnel permettant de passer du grade de technicien-géomètre à celui de géomètre du cadastre. Après avoir rédigé un mémoire, il a été admis à présenter l'oral, sur le même thème, devant un jury professionnel à Lyon.

Ensuite, dans le cadre du passage à l'an 2000, Martial a établi une carte de St-Paul aux environs de 1900, avec les natures de culture et les voies de communications de l'époque, sur une feuille A3, puis, même chose pour 2000. Ce travail a été utilisé par la commune de St-Paul pour la publication d'une petite revue offerte à la population à l'occasion de ce passage à l'an 2000. Il a également servi de base à une exposition à la salle polyvalente du village.

Martial a ensuite complété ces premiers travaux par une étude du cadastre sarde.

**Le cadastre sarde**

En 1728, le duc de Savoie VICTOR AMEDEE II, roi de Sardaigne, décide, malgré le coût, de

cadastrier ses états. En effet il veut répartir plus équitablement la taille ; or, cette taille est assise sur la terre et la valeur de cette dernière. L'acte de naissance du plan sarde est le manifeste du 19 avril 1728.

Le travail de terrain se fait par « escadres » composées de six équipes de 3 hommes :

- un géomètre
- un agrimenseur (trabucant ou palissaire = chaîneur)
- un estimateur d'office.

Ils mesurent 6 paroisses voisines. La paroisse doit fournir :

- un porteur de fichets
- un traîneur de chaîne
- deux indicateurs locaux
- deux estimateurs locaux.

On fait d'abord le levé des limites de la commune avec bornage, en présence des représentants de chaque commune. On essaye de régler les problèmes de contestation de limites. Les cours d'eau et les chemins sont également levés.

L'esquisse terminée, elle est confrontée avec celles des communes voisines avec lesquelles elle doit se superposer parfaitement.

Les levés se font d'abord à l'équerre, au compas, avec des règles en bois, le squadro en bois (ancêtre de l'équerre optique) et bien sûr avec la chaîne d'arpenteur. Mais, très vite, on oblige les géomètres à utiliser la table prétorienne, ancêtre de la planchette.

Ensuite on divise le territoire en « planchettes » zones d'environ 50 ha de forme irrégulière.

Sur cette zone, toutes les parcelles sont levées et dessinées. Quand la planchette est finie, on passe à la suivante, puis on assemble ces planchettes en les collant sur une toile. L'assemblage de toutes les planchettes constituera la mappe originale de la commune (en noir et blanc).

L'échelle de la mappe est identique et a été respectée pour toutes les communes, elle est comprise entre 1/2369 et 1/2400. En conséquence la surface des mappes va de un mètre carré à cinquante mètres carrés.

Le géomètre rédige le livre du géomètre où toutes les parcelles sont répertoriées par ordre croissant avec le lieudit, le propriétaire, la nature de culture, la situation de la parcelle (plaine, colline,

montagne etc.).

Le trabucant rédige le livre du trabucant qui comprend les mêmes éléments que le précédent et qui, tout simplement, en est un double.

Les estimateurs participent au livre d'estime qui reprend toujours les mêmes éléments que le livre du géomètre ou du trabucant, mais il est complété par le degré de bonté des terrains ainsi que leur production.

Une bichette des prix est établie qui donne, pour les cinq dernières années, le cours moyen des denrées sur le marché de la ville la plus proche.

Après le travail de terrain vient le travail de bureau.

Les dessinateurs établiront d'abord deux copies de la mappe originale. Ces copies seront réalisées grâce à la technique du piquage, elles seront coloriées en fonction des natures de culture. L'une de ces copies ira en commune, l'autre aux archives. C'est cette dernière que les archives départementales ont numérisée.

Puis les « trapesseurs » décomposeront les parcelles de la mappe originale en figure simple (carré, trapèze ou triangle) pour calculer facilement la surface de la parcelle.

Les calculateurs, à partir du travail des trapesseurs, calculeront la surface de la parcelle en mesure piémontaise qu'ils transformeront ensuite en mesure de Savoie. Ce travail est transcrit sur le livre de calculation. Le plus célèbre des calculateurs est Jean-Jacques ROUSSEAU.

Chaque parcelle étant identifiée, sa contenance calculée, et sa nature de culture connue, on établit la table minute, ou cadastre primitif, qui comporte un compte par propriétaire avec toutes les parcelles qu'il possède.

La table minute ainsi qu'une mappe copie sont transmises en commune pour communication aux propriétaires qui ont 15 jours pour présenter leurs observations. Elles seront enregistrées dans le cottet à grief.

Dans la mesure du possible, si accord entre les parties, les réclamations sont immédiatement instruites. Lorsque ce n'est pas possible, elles sont soumises à l'intendant provincial. Une fois toutes

les réclamations réglées, l'ensemble des documents repart à Chambéry.

On a également établi un livre des déductions ou augmentations où sont notés les éléments susceptibles de réduire le montant des impôts dus, comme, par exemple, les droits seigneuriaux ou droits ecclésiastiques déjà payés par ailleurs, ou, à l'inverse, de les augmenter, comme, par exemple, le bénéfice de bois d'affouage ou droit de pêche sur les étangs.

En dernier lieu, on établit la table générale, ou cadastre définitif, en double exemplaire dont l'un reste en mairie, l'autre va aux archives (de Turin).

La mise à jour de ce cadastre a été prévue seulement pour les tables et non pas pour le plan. Elle se fait grâce à deux documents :

le livre journalier, tenu par la commune, et dans lequel figurent, par ordre chronologique, toutes les transmissions de propriété (un nouveau propriétaire dispose d'un mois pour présenter son titre de propriété).

Le livre de transport de taille, tenu lui aussi par la commune, mais selon l'ordre alphabétique.

Il ne reste plus, alors, qu'à annoter la table générale indiquant ainsi l'impôt définitivement dû par le propriétaire. (18,4 % du revenu).

### **Le cadastre napoléonien**

C'est en 1807 que l'empereur décide de mettre en place un cadastre pour toute la France. Les travaux démarrent dès 1808 dans 3200 communes. Les plans sont au 1/1250, 1/2500, 1/5000 et rarement au 1/625 ou au 1/10000.

A la chute de l'empire, en France, 9000 communes sont faites, mais le travail est poursuivi et s'achèvera en 1846.

En Savoie, de 1808 à 1812, 3 cantons seulement seront arpentés : Conflans, St-Pierre- d'Albigny et Aiguebelle.

Dès la chute de l'Empire, la Savoie délaisse ce cadastre napoléonien, le cadastre sarde est de

nouveau en vigueur partout.

### **L'ancien cadastre**

En 1860, lors de l'Annexion, hors les 3 cantons ci-dessus cités, la Savoie ne possède pas de plan français. Elle doit donc se soumettre à la nouvelle législation et, dès 1861, débutent les travaux de levé du plan actuellement appelé « l'ancien plan ». Les travaux ne se termineront qu'en 1945 par le canton d'Ugine.

Toujours en 1860, les livres journaliers et de transport de taille sont remplacés par les matrices cadastrales au grand regret de la population. Pour y remédier, et à titre exceptionnel, la Savoie obtient l'autorisation de créer un registre auxiliaire des mutations, déposé en mairie, dans lequel sont consignés tous les actes et transferts de l'année.

Ce registre, qui a rendu (et rend encore) de grands services, a été déclaré inutile par l'administration en 1965 lors d'une demande de reconstitution de stock de volumes vierges.

En 1930, l'état du cadastre, un peu partout en France, est lamentable. La loi décide d'une révision exceptionnelle des évaluations, précédée d'une rénovation du plan cadastral. Cette loi de 1930 prévoit également la mise à jour ultérieure de ce plan par les croquis de conservation réalisés par les géomètres du cadastre (chose impossible auparavant). Désormais, à condition que la commune soit dotée d'un plan rénové, ce plan sera constamment remis à jour. (A noter qu'aux Allues, jusqu'en 1980, l'ancien plan étant toujours en vigueur, il n'était donc pas mis à jour).

En effet, la rénovation du plan cadastral de l'ensemble du territoire devait être réalisée en 5 ans ; il en faudra 50. En Savoie, la rénovation s'est terminée par les communes de Saint-Martin-de-Belleville en 1978, et des Allues en 1980.

Pour compléter ce bref rappel de l'histoire, rappelons que, lors de l'établissement du cadastre sarde, les propriétés bâties étaient évaluées en non-bâti (maison et treille ; maison et jardin ; terre et grenier ; cave et hautains).

En France en 1790, la taille est remplacée par la contribution foncière unique sur toutes les propriétés, mais on distingue le bâti du non-bâti.

Le 13 janvier 1791 est créée la contribution mobilière, ancêtre de la taxe d'habitation.

Le 17 mars 1791 est créée la patente, ancêtre de la taxe professionnelle.

Le 8 août 1890, on fixe un taux unique des taxes pour tout le territoire français (les taxes foncières

sont alors impôts d'État).

C'est un décret du 9 décembre 1948 qui en fera des contributions perçues au seul profit des collectivités locales.

Moyennant quelques explications sur leur fonctionnement, les différents cadastres peuvent être utilement consultés par tout un chacun. Les amateurs de généalogie pourront ainsi localiser les biens de leurs ancêtres et voir comment ces biens se sont transmis.

Ceux qui étudient leur commune pour la publication d'une monographie y trouveront grand intérêt également.

Tous les éléments du cadastre actuel peuvent être consultés en mairie ou au Centre des Impôts Fonciers de Moûtiers (pour les communes à partir de Feissons sur Isère), et de St-Jean-de-Maurienne (pour les communes de la combe de Savoie et la Maurienne).

L'ancien cadastre peut être consulté soit en mairie, soit aux archives départementales. Inutile de s'adresser aux Centres des Impôts Fonciers : ils ne sont plus en possession des documents. Précisons que la consultation en commune n'est pas toujours évidente faute d'un personnel formé et disponible pour en permettre l'accès.

Concernant le cadastre sarde, rares sont les communes qui disposent encore d'éléments s'y rapportant. Il faut donc impérativement s'adresser aux archives départementales. Précisons que les plans ne sont plus consultables par les particuliers mais qu'ils ont été numérisés. Il est donc possible soit d'acheter le CD Rom correspondant aux attentes, soit de consulter directement par internet, ou sur un ordinateur mis à disposition aux archives départementales. Rappelons que la consultation du plan sans l'examen des registres s'y rapportant est d'un intérêt limité. Le plan sarde n'est annoté d'aucune écriture sauf les numéros parcellaires ; pas d'indication de lieudit, pas de nom de voirie ou de ruisseau.

Pour mon travail sur St-Paul-sur-Isère, j'ai procédé comme suit.

#### Cadastre sarde :

Achat du CD Rom de la mappe.

Tirage papier de tous les hameaux et écarts bâtis

Consultation aux Archives Départementales et copie partielle du livre du géomètre afin de connaître le lieudit et la nature de culture de chaque parcelle.

Comptabilisation par hameau du nombre de maisons, granges et bâtiments divers.

#### Cadastre de 1874 :

J'étais déjà en possession de toutes les feuilles de plan et c'est à la mairie de St-Paul que j'ai consulté l'état de Section (ou liste des numéros suivis). Cela m'a donné la nature de culture et la surface des parcelles. J'ai donc pu obtenir la surface totale de chaque nature de culture, ce que je n'ai pas fait pour le cadastre sarde (compte tenu des unités de surface qui auraient été à transformer en surfaces actuelles décimales).

#### Cadastre actuel :

J'ai acheté toutes les feuilles de plan, l'année 2000, et sachant que la mise à jour du non-bâti n'est plus assurée depuis de nombreuses années, je me suis basé sur ma bonne connaissance du terrain pour localiser les véritables natures de culture (de 2000) laissant volontairement de côté les documents cadastraux actuels.

Durant les années 1999/2000, j'ai parcouru l'ensemble du territoire communal en photographiant tous les bâtiments existants ainsi que toutes les ruines subsistantes. Pour ces photos, la période idéale se situe juste après la fonte des neiges, avant que la végétation ne redevienne trop touffue, notamment lorsqu'il s'agit de ruines en forêt. Par ailleurs, St-Paul étant exposé plein Est, les photos doivent être réalisées le matin, au soleil levant, pour avoir la meilleure luminosité.

L'étude des différents cadastres, alliée à ce travail de terrain, m'a permis de constituer un état précis des hameaux avec :

- le lieudit en 1730 (parfois différent de l'actuel)
- le nombre de maisons, granges et divers en 1730, 1874 et 2000.

Pour 1874 et 2000,

- la surface des terres, prés, pâturages et divers (toujours par hameau). En effet pour ces deux années, sur les feuilles au millième, j'ai colorié les parcelles en fonction de leur nature de culture, ce qui, ensuite, m'a permis de les faire apparaître sur les tableaux d'assemblage.

Il ressort de ce travail qu'en 1732, il y avait sur la commune 158 maisons, 262 granges, 69 mesures, 13 greniers, un château, la maison DUVERGER, un martinet, un moulin, deux fours à pain, un pressoir, la chapelle St Bernard et l'église.

En 1874, (686 habitants), il y avait 288 maisons, 210 granges, 88 greniers, 19 ruines, 14 fours à pain, 6 moulins, 10 pressoirs, 3 scieries, 2 routoirs, 5 chapelles, 3 oratoires, 3 écoles, l'église, un château, la mairie, la demeure DUVERGER avec ses 21 ouvertures.

En 2000, (environ 500 habitants), il y avait 317 maisons, 153 granges, 71 greniers ou garages, 100 ruines et masures, un château, 2 ruines de moulins, 5 fours, 1 pressoir, 5 chapelles, 2 oratoires, une école, la mairie, l'église, la demeure DUVERGER qui est devenue le collège St Paul, une micro-centrale électrique, 2 bâtiments de 12 logements chacun (un OPAC, l'autre copropriété).

J'ai également réalisé deux classeurs contenant la copie du plan des hameaux aux 3 dates différentes, ce qui permet de voir très rapidement leur évolution.

Voici, de façon concrète, les constats ou analyses qui ressortent de mon travail.

Je viens d'évoquer rapidement les bâtiments présents aux trois époques. La comparaison entre chacune d'elles donne déjà des indications socio-économiques; à la fin du dix neuvième siècle, les fours à pain, moulins, pressoirs etc., se sont multipliés, les paysans, n'étant plus dépendants d'un seigneur, sont plus autonomes et vivent mieux. Le nombre de maisons a considérablement augmenté (cela correspond à l'augmentation de la démographie).

En 2000, le nombre de maisons et logements a augmenté alors même que la démographie a fortement baissé. Cela s'explique par le changement des structures familiales, chaque noyau familial a sa maison, il y a de plus en plus de familles mono-parentales, mais, aussi par ce phénomène propre au vingtième siècle : les vacances, donc la multiplication des résidences secondaires. Au contraire, pressoirs, fours à pain et moulins ont disparu (sauf évidemment quelques fours à pain restaurés pour le plaisir). De même le nombre de granges a fortement baissé. Celles qui restent ne servent d'ailleurs plus guère à leur fonction première, mais le plus souvent, de garage ou de débarras. On voit bien là la déprise de l'agriculture: les paysans sont devenus ouvriers ou employés et, à St-Paul, exceptées une ou deux familles, on ne parle plus de double activité.

## URBANISATION

D'abord un rappel : en 1732, il n'y a pas en terme d'urbanisme un chef-lieu à proprement parler. Il n'y a bien sûr pas de mairie ou d'école, et peu de constructions à proximité de l'église.

L'habitat permanent de la commune se répartit alors dans une quinzaine de hameaux, plus ou moins distants les uns des autres, dont plusieurs sont d'importance égale par leur population ou par le nombre de leurs constructions. Les deux hameaux les plus importants sont le Villard et le Cudray. Je rappelle que ce dernier est actuellement notre hameau à habitat permanent le plus élevé en altitude, environ 800 m.

Souignons au passage la division du territoire de la commune en deux zones : celle de l'habitat permanent que je viens d'évoquer et celle de l'habitat temporaire, ou habitat d'estive, occupée seulement à la belle saison.

Premier constat : quelle que soit la zone concernée, tous les hameaux actuellement construits et occupés, que ce soit de façon temporaire ou permanente, existaient déjà sur la carte sarde. Nous parlons bien des hameaux et non de la partie que j'appelle de façon impropre (*mais je n'ai pas trouvé le terme idéal*) « village chef-lieu ».

Dans la zone d'habitat temporaire, aucun nouveau hameau ne s'est créé depuis 1732. Au contraire, certains ont disparu. C'est le cas de celui de BAVON où seules des ruines apparaissent encore, enfouies dans la végétation, et à condition de bien regarder.

D'une manière générale, tout ce qui était granges ou maisons isolées en 1732 et 1874, a disparu. Là aussi, seules quelques ruines demeurent visibles.

Un seul hameau est passé d'habitat permanent à habitat temporaire, il s'agit des Cellières à environ 900 m d'altitude ; ce changement est intervenu à peu près au moment de la première guerre.

En définitive, la limite entre habitat permanent et habitat d'estive n'a guère changé en trois siècles.

Dans la zone à habitat permanent, en 2000, on constate que deux hameaux ont été désertés ; l'un d'eux est entièrement en ruines. Il s'agit du CHATELET situé dans la forêt, juste au-dessus du Collège. La raison en est simple : aucun accès possible autre que piéton, même pas un mulet attelé, et pas d'eau sur place.

Un bâtiment de l'autre hameau : Le VAZ, situé en limite d'Esserts-Blay, a fait récemment l'objet d'une tentative de réhabilitation ; mais, compte tenu de la précarité de l'accès (*une passerelle sur un ruisseau*), on peut douter de la pérennité de cette tentative.

Entre le cadastre sarde et celui de 1874, on voit que tous les hameaux à habitat permanent se sont agrandis. En revanche, ils n'ont pratiquement pas évolué entre 1874 et le cadastre actuel. De nombreuses constructions sont devenues résidences secondaires ou locaux vacants, la population permanente a fortement baissé.

Une exception cependant avec le hameau du Château : Le Cray (*actuellement encore séparé du chef*

*lieu mais pour combien de temps ?*). Ce hameau n'avait en 1732 et 1874 que le château, 2 ou 3 granges et une maison. Actuellement le château est toujours là, il abrite deux familles, mais il est entouré de 16 maisons. La plupart d'entre elles ont été construites par des descendants des REYDELLET DAVALLON, seigneurs de St-Paul jusqu'à la Révolution.

Venons-en au « village chef-lieu ». Sur le cadastre de 1874, on voit que l'urbanisation a été très forte dans tout le secteur compris entre l'actuel château DIMIER (*ancienne propriété DAVALLON puis DUVERGER*) et l'église, ainsi que tout le secteur en aval de l'église (*La Fontaine*). Dans cette zone, tout au long du vingtième siècle, le phénomène d'urbanisation s'est accentué. Le cadastre actuel démontre que les constructions ont gagné le bas de la pente, s'arrêtant au ras de la plaine. Elles se sont également étirées de la limite avec Rognaix jusque sous le château. A l'inverse de 1732, c'est là, désormais, que se concentre l'essentiel de la population. On constate donc que, durant le dernier siècle, les habitants ont délaissé l'altitude et les pentes un peu trop fortes. Cela s'explique par la nécessité d'aller travailler en dehors de St-Paul, de privilégier la scolarité des enfants, le désir aussi de construire sa maison sur un terrain suffisamment vaste et sans d'excessives contraintes de terrassement.

Une interrogation peut naître cependant de la comparaison du cadastre sarde avec celui d'aujourd'hui. Elle concerne les risques naturels. En effet en 1732, les zones improductives, du fait de la divagation de l'Isère ou des débordements des ruisseaux, étaient matérialisées sur le plan. Par ailleurs, les terribles crues de septembre 1733 avaient dévasté des terrains cultivés (*dont on pensait qu'ils resteraient improductifs durant au moins 4 ou 5 ans*) et cela avait donné lieu à un « état des rectifications d'impôt ». Or, si la zone inondée par l'Isère en 1733 n'a fait l'objet d'aucune construction à ce jour, il n'en va pas de même pour le cône de déjection du Bayet, aujourd'hui assez fortement urbanisé. Il est vrai que l'homme s'est efforcé de domestiquer le cours des rivières et torrents. Sûr de l'efficacité de ses interventions, il n'hésite plus à s'installer là où ses ancêtres préféraient rester à l'écart.

Une remarque, enfin, toujours à propos d'urbanisation. Ces toutes dernières années, les pouvoirs publics et les architectes ont mis en avant le concept « d'habitat intermédiaire » qui doit à la fois permettre une rationalisation et une économie du foncier tout en satisfaisant le refus du collectif par une grande partie de la population. Mais qu'était-ce donc que ces longues barres de constructions qui apparaissent sur le plan sarde comme sur le plan de 1874 ? Finalement, il y a des innovations qui ne sont que des recommencements !

## AGRICULTURE

L'analyse, à partir des différents cadastres, de l'évolution de l'agriculture, des alpages et de la forêt, n'est pas si facile. Le cadastre le plus aisément analysable dans ces domaines est celui de 1874.

En effet, pour le cadastre sarde, se pose le problème des unités de mesure, et un travail précis nécessiterait beaucoup de temps pour convertir toutes les données que l'on peut recueillir à partir des natures de culture. J'avoue ne pas m'être lancé dans l'aventure. Cependant le plan sarde, avec ses différentes couleurs, permet quand même une approche intéressante.

Pour le cadastre actuel, comme je l'ai déjà souligné tout à l'heure, on se heurte au fait que la mise à jour des natures de culture ne se pratique plus depuis longtemps. Il n'y a guère que pour la vigne que les propriétaires demandent à faire prendre en compte les changements, et encore... C'est là que la connaissance du terrain est primordiale.

En matière d'agriculture (hors alpage) voici ce qu'il ressort :

	<b>1732</b>	<b>1874</b>	<b>2000</b>
Terres labourables	294 ha	233 ha	6 ha
Pâturages, prés	73 ha	50 ha	100 ha
Vignes	6 ha+hautains, pollires	21 ha	40 ares
Friches et rochers	147 ha	148 ha	280 ha

En 1732, on exploite le moindre m<sup>2</sup> possible, la faiblesse des rendements oblige à ce qu'il en soit ainsi : il faut beaucoup de surface pour produire peu. N'oublions pas, non plus, que le cadastre sarde étant un document fiscal, les consignes étaient sans doute de taxer le plus possible et donc de trouver le plus possible d'usages taxables à la terre. C'est ainsi que, pour les prés à foin, on distinguait ceux qui allaient donner du foin à cheval de ceux qui allaient donner du foin à vaches. De même pour les bois, on distinguait ceux qui permettraient d'obtenir des fascines de bois, et ceux qui donneraient seulement des fascines de broussailles.

L'examen du livre des estimateurs indique que les céréales cultivées à St-Paul étaient le seigle et l'avoine. Il n'y avait pas de blé ni d'orge. (Alors qu'il y en avait par exemple à La Bâthie).

En revanche, la surface en vigne était moins importante qu'elle ne le sera fin 19<sup>ème</sup>. Mais il n'a pas été tenu compte de tous les hautains et pollires qui probablement existaient déjà. Encore que les privilèges des seigneurs concernant la vente de vin n'incitaient pas les paysans à produire beaucoup plus que le nécessaire pour leur consommation personnelle !

Un siècle et demi plus tard, en 1874, la surface des terres labourables a baissé, de même que celles des pâturages. On peut penser que les parcelles les plus difficiles à travailler et les moins rentables commencent à être délaissées au profit de la politique de reboisement préconisée par les Eaux et Forêts. La culture de la vigne a triplé.

Est-il besoin de parler du doublement des friches et de la déprise agricole, constatés en 2000 ?

#### Alpage :

Sur le cadastre sarde de 1732, tous les alpages au-dessus de l'altitude de 1600 m. sont mentionnés comme pâturages en précipice appartenant à la communauté, excepté l'alpage de Charvan. Cet alpage, toujours exploité à ce jour mais sur une surface beaucoup plus petite, appartenait au seigneur REYDELLET DAVALLON. En 1732, on y voyait quatre granges et une maison. En 1874, il est propriété des DUVERGER DE BLAY, il sera racheté par la suite par la commune qui en est toujours propriétaire.

Actuellement, la surface utilisable de l'ensemble des alpages communaux s'est considérablement réduite. L'alpage, qui était compris en 1732 dans les pâturages en précipice communaux, tend même à disparaître. Il a été très mal entretenu ces dernières années, les fougères l'envahissent et beaucoup d'arbrisseaux sont déjà bien installés.

#### Forêts :

	<b>1732</b>	<b>1874</b>	<b>2000</b>
Feuillus	400 ha	310 ha	705 ha
Résineux	80 ha	420 ha	670 ha
TOTAL	480	730	1375

Cela montre la surexploitation de la forêt dans le passé, le rôle qu'a joué l'ONF après sa création, mais hélas aussi pour les feuillus, la déprise de l'agriculture.

### LES VOIES DE COMMUNICATION D'UN CADASTRE à L'AUTRE

Sur la mappe sarde : On observe, en premier lieu, qu'il n'y a pas de pont sur l'Isère ; seul un gué est mentionné à peu près à l'emplacement du pont actuel. Sur le reste du territoire, aucun pont n'est mentionné sur aucun des ruisseaux du village. On peut penser pourtant qu'il y avait des passerelles en bois.

Les sentiers et chemins muletiers desservant les hameaux sont indiqués en pointillé. A noter que systématiquement ils font « limite de parcelle ». Aucune servitude de passage n'apparaît sur cette mappe.

Sur le plan de 1874 : On retrouve exactement les mêmes chemins et sentiers, sans ajout ni disparition. Par contre le pont sur l'Isère, construit de 1870 à 1877, apparaît.

Sur le plan actuel : Toutes les voies communales et le CD 66, réalisés après 1880, apparaissent, de même que de nombreux ponts.

On constate, aussi, que la majeure partie des sentiers et chemins muletiers du cadastre sarde existent toujours. Sur le terrain, certains sont si peu fréquentés qu'il est parfois difficile de les apercevoir encore. D'autres font le bonheur des randonneurs ou des chasseurs.

#### HISTOIRE :

Parmi les informations, que contient le cadastre sarde, se trouvent l'état sommaire des servis et redevances dont chaque noble se prétend détenteur. Cela permet d'avoir une idée de l'organisation encore féodale de la première moitié du 18<sup>ème</sup> siècle, à l'intérieur du village. Il y a, à la fois, les droits et servis attachés à la terre, et ceux attachés aux hommes. A St-Paul, en plus des trois fiefs déjà connus des REYDELLET DAVALLON, des DUVERGER et du Chapitre de Tarentaise, on découvre que le marquisat de Conflans revendique un petit fief, pas très loin d'ailleurs du château des DAVALLON, mais, surtout, il prétend que 87 familles ont reconnu être sous sa sauvegarde et protection, et doivent s'acquitter des droits correspondants, et que, par ailleurs, 6 familles, toutes dénommées GLAISAT, ont reconnu être « hommes liges ». N'ayant pas étudié de près ces documents, je ne vous en parlerai pas plus longuement.

A noter qu'à l'exception d'une seule maison, toutes les constructions du chef-lieu, existantes en 1730, sont toujours là aujourd'hui.

#### TOPONYMIE :

La plupart du temps, l'orthographe des noms de lieudit correspond à une prononciation à l'italienne ou patoisante. Il faut donc connaître les prononciations traditionnelles des noms pour pouvoir vérifier la concordance avec le nom actuel. Ainsi le mot « zebelley » sur le cadastre sarde,

correspond-t-il au mot patois « dzbelé » qu'utilisent toujours les anciens du village mais qui figure au cadastre actuel comme « le jubilé ». « Le grand Laucourt » était dit localement « le grand locor », c'est aujourd'hui le Grand Arc.

Le « parque amont » est aujourd'hui le Parc d'en haut tandis que le « plan parque » est devenu le Parc d'en bas.

Le «mas de Monsieur Laschon» n'est plus connu que sous le terme « Monslacon ».

Le « pré sous la Roche » est devenu Pré Rochaix, en patois Praz Rotzé.

La montagne dite « anchesio » est devenue la montagne de «La Lanche ».

Sur la montagne dite « ruban » en 1730, seul un endroit reste dénommé « la couta des r'bans », la Côte des rubans en français, mais n'est plus mentionné sur le cadastre actuel.

D'autres lieudits, correspondant sans doute à une trop petite aire géographique ont disparu : Cavagnet, le Clou, les Corniouilles, le Crouet etc...

La montagne « la grand Lansplena » est devenue « les Grands plarets ».

L'alpage de 'chesio' (1730), parfois orthographié « caisay » et devenu le Quejay.

Précisons que la lecture de la table n'est pas toujours facile : comme aujourd'hui, il y avait des personnes à l'écriture quasi illisible. Le livre du géomètre de St-Paul cumule les difficultés : il est mal écrit et il est presque intégralement en italien avec quelques expressions en patois.

## LES ERREURS SUR LE PLAN SARDE

Manifestement il y en a. Concernant les natures de culture : certains endroits sont notés labourables alors qu'il s'agit de précipices, c'est donc impossible.

Certains bâtiments de montagne n'ont pas été implantés correctement (aux Saudiers, aux Cellières...).

Sur la mappe sarde, le déversoir du lac de Charvan remonte la montagne, passe au-dessus de la crête pour se déverser dans la vallée voisine ! : autre impossibilité.

Par ailleurs, on peut s'interroger : pourquoi une seule chapelle est mentionnée, celle de Monslacon, alors que celle de St Roch existait déjà ?

Le peu de fours mentionnés : 2 plus celui des DUVERGER correspond-t-il à la réalité ?

Le plan de 1874 est dans l'ensemble correct, et les éléments de l'année 1874 elle-même, concernant les natures de culture, sont à priori fiables.

Maintenant, voici une image que nous tenons à vous montrer, il s'agit de la délimitation entre les communaux et d'anciennes vignes qui est restée en bon état. C'était un moyen comme un autre de

matérialiser une limite, et nul ne pouvait plus prétendre en ignorer l'existence.

Voilà, nous espérons vous avoir intéressés avec cet exposé. Attention, nous ne prétendons pas que notre analyse des différents cadastres soit exhaustive. Le champ des investigations est vaste : il serait possible, par exemple, d'étudier la richesse des familles à partir de leurs possessions, du moins pour 1732 et 1874.